

## AVIS AU PUBLIC

### COMMUNE DE SCIONZIER

#### Enquête publique relative à la modification n° 3 de droit commun du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° **ARRÊTÉ N° AURBA2018\_013**

Le maire de SCIONZIER a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 3 de droit commun du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :

- la mise à jour de la liste des emplacements réservés et notamment de la suppression des emplacements réservés dont les opérations ont été réalisées ou abandonnées, du rajout des emplacements réservés dont les opérations futures programmées doivent être matérialisées et de la modification des emplacements réservés affectés par des suppressions partielles ou des ajustements techniques ou d'implantations.

A cet effet Monsieur Serge ADAM, commandant de police, retraité, demeurant 26, Rue des Alpins – 74000 – ANNECY a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du lundi 26 février 2018 au vendredi 30 mars 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des services techniques à la Maison de l'Industrialité, soit de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00.

M. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie :

- Lundi 26 février 2018 de 14 H 00 à 16 H 00
- Vendredi 09 mars 2018 de 14 H 00 à 16 H 00
- Vendredi 16 mars 2018 de 14 H 00 à 16 H 00
- Vendredi 30 mars 2018 de 14 H 00 à 16 H 00

Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site internet suivant :

<https://www.registredemat.fr/enquetepublique-plumodif3-scionzier>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

En complément, pendant la durée de l'enquête, un registre d'enquête dématérialisé sera accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-plumodif3-scionzier>

ainsi que par mail : [enquetepublique-plumodif3-scionzier@registredemat](mailto:enquetepublique-plumodif3-scionzier@registredemat)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête, pendant un an. Les documents seront également consultables dans ce délai sur le site : <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-plumodif3-scionzier>

Le maire.